

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LCF SAS

1. **Objet et champ d'application**

Le présent document a pour objet de préciser les conditions générales d'exécution et de règlement applicables aux marchés privés de travaux de l'entreprise, en dehors des cas expressément régis par une loi ou un texte spécifique. Toute commande de travaux implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières détaillant les travaux à réaliser.

Le contrat est soumis au droit français. Les parties pourront rechercher une solution amiable aux différends qui pourraient apparaître pour l'exécution du contrat.

2. **Conditions de validité de l'offre**

La durée de validité de l'offre est précisée dans le devis. Au-delà, l'entreprise n'est plus tenue par son offre. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, celles-ci sont soumises à validation par l'entreprise qui se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

L'entreprise se réserve le droit de réviser unilatéralement le prix de son offre à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts, étant entendu que, en cas d'augmentation des prix postérieure à l'acceptation de l'offre, seul le prix fixé au jour de cette acceptation sera applicable au client.

3. **Informations relatives au client**

En application de l'article L.223-2 du code de la consommation, nous vous informons que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique : BLOCTEL en vous rendant sur www.bloctel.gouv.fr. Toutefois, les données recueillies par l'entreprise sont destinées à un usage interne.

4. **Conditions d'exécution des travaux**

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût. Il revient au client d'informer l'entreprise de tout élément dont il a connaissance pour la bonne réalisation des travaux.

5. **Délai d'exécution**

Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis.

Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux. À défaut, l'entreprise se réserve le droit de modifier ses conditions d'intervention, et en particulier en termes de délais, conditions techniques, conditions de prix.

Le délai d'exécution est prolongé à raison des avenants au marché ou de la durée des retards provoqués par le client et ses prestataires, tels que l'impossibilité d'accès au chantier ou les retards de paiement. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier.

6. **Modifications du marché-Avenants**

Les modifications apportées au marché, pour travaux supplémentaires, changement de matériaux ou tout autre motif feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client. La durée initiale du marché pourra être prolongée, ainsi qu'il sera mentionné, le cas échéant, sur les avenants.

7. **Retard dans l'exécution des travaux**

En cas de dépassement du délai contractuel imputable à l'entreprise, des pénalités de retard seront dues par elle au client, calculée comme suit : (montant TTC dû x (taux / 100)) x (nombre de jours / 365) Les pénalités de retard seront dues, y compris les dimanches et jours fériés.

8. **Prix :**

Le prix est celui fixé sur le devis. Le prix du marché peut être modifié par avenants dans les conditions précisées à l'article 6.

Les prix mentionnés dans le marché seront révisés au moment de leur règlement par l'application de la clause de variation de prix suivante :

$$Pr = P0 \times (I_r / I_0)$$

Pr= Prix révisé HT

P0= Prix initial HT

I_r= dernière valeur de l'index de BT 01 correspondant à l'objet de la prestation, du mois à la date de la révision.

I₀= valeur de l'index BT correspondant à l'objet de la prestation, du mois à la date de signature de l'offre.

9. **TVA**

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au moment de l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC.

Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.

10. Recours à un prêt :

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise. Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique est complétée et annexée au contrat.

En cas de recours à un crédit immobilier et que le client a signalé son intention de recourir à un emprunt, le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par le client à l'entreprise et qui ne peut pas être inférieur à un mois suivant la demande de prêt. Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans un délai de 7 jours suivant l'expiration de ce délai.

11. Retard de paiement client consommateur

Tout retard de paiement ouvre droit pour l'entreprise à des intérêts sur les sommes dues calculés suivant la formule (montant TTC dû x (taux d'intérêt légal / 100)) x (nombre de jours / 365) Les pénalités de retard seront dues, y compris les dimanches et jours fériés, à compter du jour de la date d'échéance de la facture.

12. Garantie de paiement

Conformément à l'article 1799-1 du code civil et à son décret d'application, pour les travaux dont le montant est supérieur à 12 000 euros hors taxes et déduction faites des avances, le maître d'ouvrage doit garantir à l'entrepreneur le paiement des sommes dues au titre du marché.

La garantie s'applique lorsque le maître de l'ouvrage recourt à un crédit spécifique pour financer les travaux et prend la forme d'un paiement direct par l'établissement de crédit à l'entreprise, s'agissant d'un marché conclu pour des besoins ne ressortissant pas à une activité professionnelle en rapport avec ce marché.

13. Recours à un prêt

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise. Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique est complétée et annexée au contrat.

13.1. Crédit à la consommation régi par les articles L.311-1 et suivants du code de la consommation : travaux d'un montant compris entre 200 et 75 000 euros TTC

En cas de recours à un crédit à la consommation, le client s'engage à informer l'entreprise par écrit dans un délai de (...) jours suivant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours de l'attribution définitive du prêt ou de son refus.

Le contrat n'est définitivement conclu que si le client a obtenu le crédit et n'a pas exercé son droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

13.2. Crédit immobilier régi par les articles L.312-1 et suivants du code de la consommation : travaux de réparation, amélioration ou entretien d'un montant supérieur à 75 000 euros TTC

En cas de recours à un crédit immobilier et que le client a signalé son intention de recourir à un emprunt, le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par le client à l'entreprise et qui ne peut pas être inférieur à un mois suivant la demande de prêt. Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans un délai de (...) jours suivant l'expiration de ce délai.

14. Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des biens faisant l'objet du marché est suspendu jusqu'à complet paiement de leur prix par le client. Le défaut de paiement de ces biens pourra entraîner une revendication des biens concernés.

Ces dispositions ne font pas obstacle, à la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ou des dommages dont il serait la cause.

15. Réception des travaux

La réception des travaux par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve se fait en présence de l'entrepreneur et du client ou de leurs représentants. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties, à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

16. Résiliation du contrat

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, 7 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

17. Réclamation-Médiation

En cas de différend qui pourrait apparaître pour l'exécution du *présent contrat* la recherche d'une solution amiable sera privilégiée. Pour ce faire, vous adresserez par écrit votre demande à LCF SAS à l'attention du gérant : Frédéric Lagarde

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation CM2C dont l'entreprise LCF SAS relève

Par voie électronique : www.cm2c.net / cm2c@cm2c.net **ou par voie postale :** CM2C - 14 rue Saint Jean - 75017 Paris».

18. RGPD :

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise LCF SAS et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise LCF SAS

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n° 2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

19. Assurance et responsabilité professionnelle :

Assurance professionnelle : assurance décennale obligatoire souscrite auprès de SMA BTP 114 Ave E Zola 75739 PARIS Cedex 15 valable en France métropolitaine sous le n° 1247001.

Le client a pris connaissance des conditions générales de vente

"Lu et approuvé"
DATE + SIGNATURE

CONTRAT CONCLU HORS ETABLISSEMENT INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

Annexe faisant partie intégrante du contrat

DROIT DE RÉTRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier,

Nom de l'entreprise : LCF SAS

Adresse géographique : LE CHATENET 24410 SAINT VINCENT JALMOUTIERS

Téléphone ()* 05 53 91 63 69

Adresse électronique()* contact@lcf-24.fr

, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Vous pouvez également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté sur notre site internet, www.lcf-24.fr

Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

EFFETS DE LA RETRACTATION

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous en rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

"Lu et approuvé" + date + signature du client

Si vous exercez votre droit de rétractation, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous, mais ce n'est pas obligatoire.



MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de *(complété par le professionnel)*

Nom de l'entreprise :

Adresse géographique :

Numéro de télécopieur *(si disponible)* :

Adresse électronique *(si disponible)* :

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur le marché privé de travaux (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous/

Devis signé le (*)/ reçu le (*) :

N° devis: du / / .

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) *(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)* :

Date :

() Rayer la mention inutile*

